LISTE DES SITES REAMENAGES DANS LE DEPARTEMENT DE L'EURE

Département	Site	Zone de desserte
27	LES ANDELYS 1	Agglomération
27	PERRIERS-SUR-ANDELLE	Agglomération
27	BEAUMONT-LE-ROGER	Agglomération
27	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Agglomération
27	NONANCOURT	Agglomération
27	BERNAY	Agglomération
27	AMFREVILLE-SUR-ITON	Agglomération
27	BRIONNE	Agglomération
27	GAILLON	Agglomération

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER D'INFORMATION

Mai 2012

Réaménagements numériques Nord-Ouest de la France

19 juin 2012 et 3 juillet 2012

CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL
www.csa.fr

Agence Nationale des Fréquences
www.anfr.fr

tous au numérique !
www.tousaunumerique.fr

LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. La loi lui confie de larges responsabilités, parmi lesquelles figure **l'attribution des fréquences aux opérateurs**. A ce titre, le CSA est responsable de la **planification des nouvelles fréquences**, ainsi que des modalités techniques des réaménagements numériques qui vont intervenir dans le Nord-Ouest de la France.

L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES (ANFR)

L'Agence Nationale des Fréquences est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé auprès du ministre chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il a pour mission principale d'assurer la gestion, la planification et le contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques ainsi que la coordination internationale, la gestion de plans de fréquences ou d'autorisations pour le compte de certains affectataires.

Dans le cadre du passage au tout numérique du Sud de la Grande-Bretagne et des réaménagements de fréquences prévus dans le Nord-Ouest de la France, **l'ANFR assurera le suivi de l'opération** et interviendra dans les zones où les téléspectateurs rencontreraient des difficultés de réception de la TNT. Elle réalisera le cas échéant des mesures de terrain et apportera un diagnostic en vue de leur résolution. **L'ANFR gèrera également les demandes d'aides financières des téléspectateurs** via le fonds d'accompagnement du numérique (FAN), dans les cas où ceux-ci perdraient les signaux de la TNT et devraient recourir à un mode alternatif de réception.

FRANCE TELE NUMERIQUE - Groupement d'Intérêt Public

France Télé Numérique (FTN) est le Groupement d'Intérêt Public créé par l'Etat et les chaînes de télévision pour accompagner les téléspectateurs dans le cadre du passage de la télévision analogique à la télévision numérique.

Arrivant au terme de sa mission, le GIP est chargé d'informer les élus, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, les professionnels et le grand public dans le cadre des réaménagements numériques du Nord-Ouest de la France, qui auront lieu le 19 juin et 3 juillet 2012.

SOMMAIRE

LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE

Le passage à la télé tout numérique achevé p 4

LES REAMENAGEMENTS NUMERIQUES

1. Pourquoi des réaménagements numériques ? p 5
2. Que va-t-il se passer ? p 6
3. Qui est concerné ? p 6
4. Que faut-il faire ? p 7
5. Comment savoir si on est concerné ? p 8
6. Comment faire une recherche et mémorisation des chaînes ? p 9

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

1. L'information aux collectivités territoriales, aux élus et aux services déconcentrés de l'Etat p 10
2. L'information à destination du grand public p 10
3. L'information et la mobilisation des antennistes et gestionnaires d'immeubles p 11

LES AIDES PREVUES p 13

Contacts p 14

UN PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE ACHEVE

Le passage au tout numérique s'est fait progressivement en France, région par région, de 2009 à 2011.

- ⇨ **Le passage à la télé tout numérique a consisté en l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par un signal numérique hertzien ;**
- ⇨ **La télé numérique, c'est jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers ont du s'équiper en conséquence.**

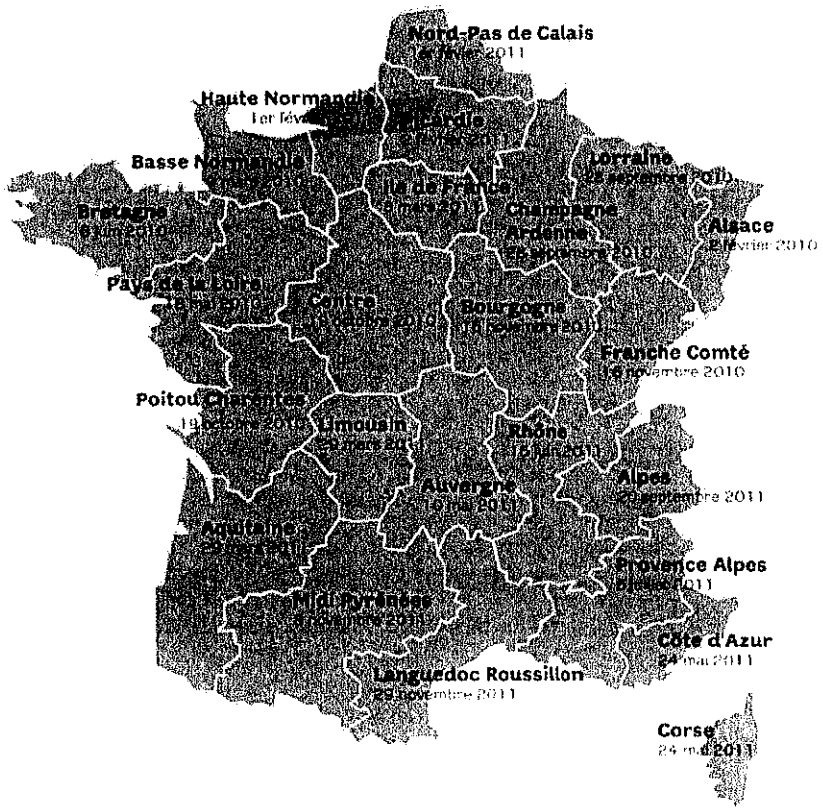

1. POURQUOI DES REAMENAGEMENTS NUMERIQUES ?

La France est passée à la télévision tout numérique depuis le 29 novembre 2011. D'autres pays européens, comme le Royaume-Uni et la Belgique, n'ont pas encore terminé cette transition qui doit être achevée dans toute l'Union européenne d'ici la fin 2012.

A l'instar de la France, le Royaume-Uni effectue ce passage région par région. Le Sud-Est de la Grande Bretagne passera ainsi au tout numérique entre mars et juin 2012. La TNT britannique sera alors diffusée sur des fréquences définies dans le cadre du plan dit de « Genève 2006 », négocié lors de la Conférence régionale des radiocommunications tenue en juin 2006 à Genève, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications.

Ce passage nécessite de modifier les fréquences de diffusion des chaînes de la TNT sur des émetteurs situés dans le Nord-Ouest de la France afin de rendre compatibles les plans de fréquences de la TNT de la France, de la Grande Bretagne et de la Belgique, et éviter ainsi de perturber la réception de la TV en France.

Ces changements de fréquences permettront le plus souvent d'augmenter la couverture de certains multiplex. La couverture des différents multiplex sera ainsi plus homogène et permettra notamment à un plus grand nombre de téléspectateurs de recevoir gratuitement les nouvelles chaînes de la TNT (Direct 8, France 4, I-Télé, BFM TV, Gulli, Direct Star) ainsi que TF1, FR2 et M6 en haute définition.

Enfin, ces modifications de fréquences préparent l'arrivée des six nouvelles chaînes gratuites en haute définition dont le déploiement sur le territoire national débutera fin 2012 : Chérie HD, l'Equipe HD, HD1, RMC Découverte, TVous la diversité et 6 Ter. Il ne sera donc pas nécessaire de procéder à de nouveaux changements de fréquences dans le Nord-Ouest de la France pour la diffusion de ces nouvelles chaînes.

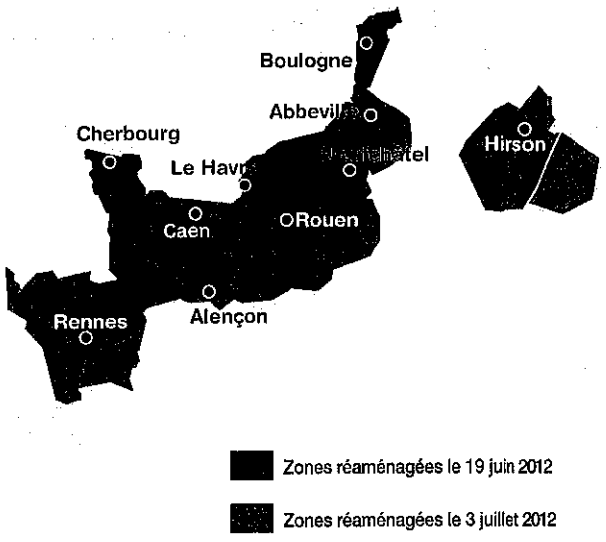

2. QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Les fréquences de diffusion des chaînes de la TNT seront modifiées sur 101 émetteurs qui desservent une partie du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie, de la Haute-Normandie, de la Basse Normandie et de la Bretagne.

Ces changements de fréquences seront réalisés en deux temps :

- **Le mardi 19 juin** sur les émetteurs principaux du Havre, Boulogne, Neufchâtel en Bray, Cherbourg et 20 réémetteurs.
- **Le mardi 3 juillet** sur les émetteurs principaux d'Abbeville, Rouen, Caen, Alençon, Rennes, Hirson et 71 réémetteurs.

Les émetteurs concernés seront arrêtés le 18 juin ou le 2 juillet à 23h59. La diffusion de la TNT sera temporairement interrompue, le temps de procéder aux changements de fréquences et au réglage de la puissance des émetteurs. Ceux-ci seront progressivement remis en service au cours de la journée du 19 juin ou du 3 juillet. Les émetteurs principaux, qui desservent la très grande majorité des téléspectateurs, seront rallumés en priorité dans la matinée. Compte tenu du nombre élevé d'émetteurs de la phase 2, la fin du rallumage de la totalité des émetteurs secondaires pourrait intervenir le 4 juillet.

3. QUI EST CONCERNE ?

Tous les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau individuelle ou collective.

Les foyers recevant la TNT depuis l'un des émetteurs concernés devront lancer une **recherche et mémorisation des chaînes** le 19 juin ou le 3 juillet, pour retrouver tous leurs programmes.

Tous les bailleurs, syndics et gestionnaires d'immeubles recevant la télévision par une antenne râteau collective.

Les installations de réception collective **des immeubles distribuant la TNT** dans les zones concernées **doivent être vérifiées** pour s'assurer de leur compatibilité avec les nouveaux plans de fréquences. Si ce n'est pas le cas, elles devront être adaptées en tenant compte de la prochaine mise en service des multiplex R7 et R8 qui débutera au premier semestre 2013.

2,6 millions de foyers résident dans les zones desservies par les émetteurs qui changeront de fréquence. Si l'on considère que 68,5%* des foyers reçoivent la TNT sur au moins un poste de TV, ce sont ainsi près de 1,8 million de foyers qui sont concernés.

Les personnes raccordées à un réseau câblé, abonnées à une offre triple play (ADSL) ou recevant la télévision par satellite ne sont pas concernées par ces réaménagements numériques. Elles ne connaîtront pas d'interruption de la télévision le 19 juin ou le 3 juillet et n'auront rien de particulier à faire.

** source : observatoire de l'équipement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel – 2nd semestre 2011*

4. QUE FAUT-IL FAIRE ?

Si vous êtes interrogé par vos administrés, il est important de les informer qu'ils devront lancer une **recherche et mémorisation des chaînes** après le réaménagement numérique qui les concerne pour retrouver les chaînes de la TNT.

Les foyers résidant en habitat collectif sont invités à contacter leur syndic, gestionnaire ou bailleur avant le 19 juin pour s'assurer que le réseau de distribution du signal à partir de l'antenne râteau de leur immeuble a bien été vérifiée et, si nécessaire, adaptée pour acheminer les nouvelles fréquences de la TNT.

Vérifier les installations de réception collective
En effet, les installations de réception collective de la TNT doivent impérativement être réglées pour diffuser les nouvelles fréquences des 19 chaînes de la TNT et anticiper l'arrivée des six nouvelles chaînes HD dont la diffusion démarrera dans le Nord-Ouest de la France au premier semestre 2013. Même si elles ont déjà été adaptées pour le passage au tout numérique en 2010 ou en 2011, il sera sans doute nécessaire de procéder à une nouvelle adaptation pour les rendre compatibles avec les nouveaux plans de fréquences des émetteurs. Dans le cas contraire, ces installations ne distribueront plus tout ou partie des chaînes.

Par exemple :
Si l'antenne d'un immeuble recevant la TNT depuis l'émetteur principal de Neufchâtel en Braye, ou un émetteur secondaire piloté par cet émetteur, n'a pas été adaptée, ses résidants ne recevront plus de nombreuses chaînes dont TF1, TMC, LCI, FR2, FR3, FR5, FR4, Direct 8...

Qu'ils résident en habitat collectif ou individuel, **tous les téléspectateurs recevant la TNT depuis l'un des émetteurs concernés devront effectuer une recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver tous leurs programmes.** Selon la date à laquelle l'émetteur vers lequel est orientée leur antenne râteau changera de fréquences, ils devront réaliser cette opération le 19 juin ou le 3 juillet, une fois que l'émetteur dont ils dépendent est rallumé, c'est-à-dire quand ils recevront à nouveau une ou plusieurs chaînes. **Le faire avant ne sert à rien.**

Il est important de faire cette opération en revenant à la configuration usine pour réinstaller la totalité des chaînes de la TNT.

Lorsque démarrera la diffusion des six nouvelles chaînes HD, les foyers équipés d'un matériel de réception HD n'auront qu'à renouveler cette opération pour les recevoir.

Un mode d'emploi pour effectuer la recherche et mémorisation des chaînes est disponible sur le site www.tousaunumerique.fr. N'hésitez pas à conseiller à vos administrés de s'y référer. Ces mêmes informations sont disponibles en appelant le 0970 818 818 (coût d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 18h).

0 970 818 818
(prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 18h)
www.tousaunumerique.fr

5. COMMENT SAVOIR SI ON EST CONCERNE ?

Si l'on ne connaît pas l'émetteur par lequel on reçoit la TNT, il y a un moyen simple de savoir s'il faut lancer une recherche et mémorisation des chaînes, et à quel moment :

- le téléspectateur constate une perte totale ou partielle des chaînes le 19 juin : il reçoit la télévision depuis un émetteur dont les fréquences de diffusion ont changé le 19 juin. Dès qu'il reçoit à nouveau une partie des chaînes, il peut lancer une recherche et mémorisation des chaînes et retrouver ainsi tous ses programmes ;

- le téléspectateur n'a pas d'interruption de diffusion de la télévision le 19 juin mais constate une perte totale ou partielle de ses chaînes le 3 juillet : il reçoit la télévision depuis un émetteur dont les fréquences de diffusion ont changé le 3 juillet. Dès qu'il reçoit à nouveau une ou plusieurs chaînes, il peut lancer une recherche et mémorisation de toutes les chaînes ;

- les téléspectateurs habitant dans une des zones potentiellement concernées mais n'ayant aucune interruption de programme le 19 juin ou le 3 juillet : ils reçoivent la télévision depuis un émetteur qui n'était pas concerné par les changements de fréquences.

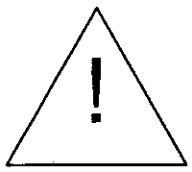

Cas des foyers qui n'ont pas retrouvé toutes leurs chaînes après avoir effectué une recherche et mémorisation des chaînes :
S'ils habitent un immeuble, et que leurs voisins ont le même problème, cela signifie que l'antenne râteau collective n'a pas été adaptée pour diffuser les nouvelles fréquences des chaînes.

Ils doivent contacter leur syndic ou bailleur.

Pour identifier l'émetteur par lequel on reçoit la TNT :

- www.tousaunumerique.fr : en effectuant le test « Etes-vous couvert par la TNT » le téléspectateur peut connaître le nom de l'émetteur et les chaînes qu'il reçoit a priori à l'adresse qu'il a saisie ;
- en s'adressant à un professionnel (antenniste).

COMMENT FAIRE
UNE RECHERCHE ET MEMORISATION DES CHAINES ?

Quelques minutes suffisent. Cette opération s'effectue avec la télécommande :

- de la télévision si elle est TNT intégrée
- de l'adaptateur TNT

En cas de difficultés pour effectuer cette recherche et mémorisation des chaînes, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide à son entourage.

Il est aussi possible de contacter le centre d'appels « tous au numérique » au :

0 970 818 818

(Du lundi au vendredi de 8h à 18h, prix d'un appel local)

Ou de se connecter sur www.tousaunumerique.fr où un mode d'emploi et une vidéo sont disponibles.

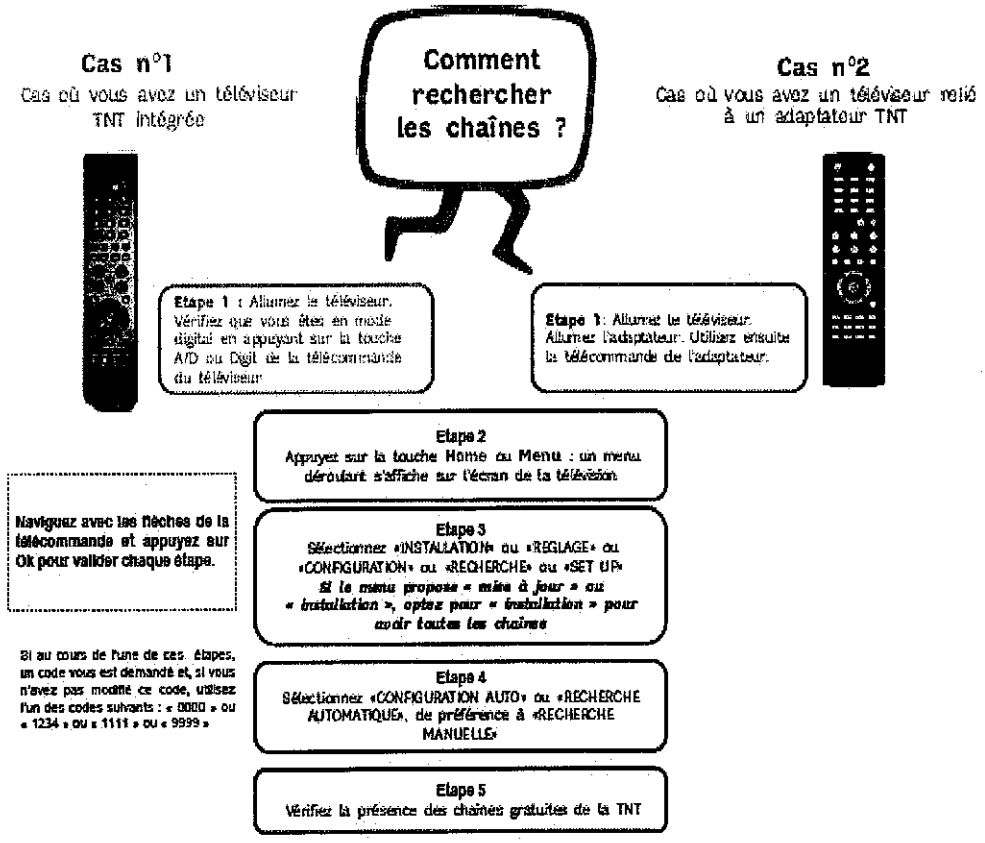
Comment rechercher les chaînes ?
Cas n°1
Cas où vous avez un téléviseur TNT intégrée
Cas n°2
Cas où vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT
Etape 1 : Allumez le téléviseur. Vérifiez que vous êtes en mode digital en appuyant sur la touche A/D ou Digit de la télécommande du téléviseur
Etape 1 : Allumez le téléviseur. Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.
Etape 2
Appuyez sur la touche Home ou Menu : un menu déroulant s'affiche sur l'écran de la télévision
Etape 3
Sélectionnez «INSTALLATION» ou «REGLAGE» ou «CONFIGURATION» ou «RECHERCHE» ou «SET UP»
Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation » pour avoir toutes les chaînes
Etape 4
Sélectionnez «CONFIGURATION AUTO» ou «RECHERCHE AUTOMATIQUE», de préférence à «RECHERCHE MANUELLE»
Etape 5
Vérifiez la présence des chaînes gratuites de la TNT
Naviguez avec les flèches de la télécommande et appuyez sur Ok pour valider chaque étape.
Si au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et, si vous n'avez pas modifié ce code, utilisez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

1. L'INFORMATION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES, AUX ELUS ET AUX SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Cette démarche anticipée d'information est également destinée à placer les élus dans les meilleures conditions pour être en mesure de répondre ou d'orienter leurs administrés par rapport aux questions qui ne manqueront pas de se poser.

Les passages des régions passées à la télévision tout numérique ont démontré l'importance de l'implication des élus pour la réussite du projet.

C'est sur la base de ces expériences de terrain que nous avons **défini trois degrés dans l'engagement des collectivités territoriales pour la conduite du projet des réaménagements numériques :**

- ✓ **Etre un point d'information** sur les modalités des réaménagements numériques ;
- ✓ **Participer à la diffusion d'une information neutre, complète et transparente.** Cette action peut prendre la forme d'informations éditoriales (site internet, publications...) ;
- ✓ **Mobiliser et impliquer les CCAS et associations :** « il s'agit de l'accompagnement de l'accompagnement », notamment des publics les plus fragiles et pouvant être les plus éloignés du sujet « numérique ».

2. L'INFORMATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

- **Le centre d'appels « tous au numérique » et les sites internet**

Un accès à toutes les informations mises à la disposition des téléspectateurs.

www.csa.fr www.anfr.fr www.tousaunumerique.fr

0 970 818 818

(prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 18h)

www.tousaunumerique.fr

- **Des bandeaux déroulants**

Des bandeaux d'information seront diffusés dans le cadre des programmes régionaux de France 3 pour alerter les téléspectateurs sur la recherche et mémorisation des chaînes à effectuer le 19 juin ou le 3 juillet.

- **Une campagne dans les médias locaux**

La campagne d'information débutera en **mai 2012** et s'intensifiera jusqu'au 19 juin et 3 juillet 2012.

S'appuyant sur la presse, la radio et la télévision régionale et locale, elle incitera les foyers concernés à effectuer une recherche et mémorisation des chaînes ainsi que sur l'adaptation éventuelle de leurs installations.

3. L'INFORMATION ET LA MOBILISATION DES ANTENNISTES ET GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES

Antennistes et gestionnaires d'immeubles seront des acteurs essentiels du processus :

- Les antennistes, revendeurs et distributeurs, car ce sont eux qui permettent aux particuliers de s'équiper et d'adapter, les cas échéant, leur installation individuelle.

- Les gestionnaires de logements collectifs (propriétaires bailleurs, syndics, bailleurs sociaux), car les antennes des immeubles **doivent être adaptées aux changements de fréquences prévus.**

L'action auprès de ces acteurs :

- La diffusion d'informations techniques via l'envoi de documents et la mise à disposition de ces données sur le site www.tousaunumerique.fr

Des informations techniques (liste des émetteurs, canaux de diffusion de tous les multiplex, puissances des émetteurs, etc.) sont mises à disposition des professionnels (antennistes, installateurs, revendeurs) intervenant dans les communes concernées. Une brochure de 16 pages sera envoyée à 2 211 professionnels et un dossier technique mis en ligne dans l'espace pros du site www.tousaunumerique.fr. Toute nouvelle donnée technique leur sera envoyée par courrier ou par mail et un suivi permanent des remontées en provenance de ces professionnels sera assuré.

- Une forte mobilisation et sensibilisation sur la nécessaire adaptation des antennes collectives auprès des bailleurs publics, privés, des syndics et des administrateurs de biens immobiliers.

1 363 syndics, bailleurs et gestionnaires de collectifs (immeubles, résidences, maisons de retraite, foyers, hôtels, hôpitaux...) sont destinataires d'une brochure de sensibilisation et d'information leur rappelant la nécessité de faire vérifier leurs installations de réception collective de la TNT. Une enquête sera réalisée auprès d'eux courant mai pour vérifier l'état d'avancement de l'adaptation des immeubles dont ils assurent la gestion.

Le recours aux professionnels (antennistes et revendeurs)

Afin de mieux protéger le consommateur, le GIP France Télé Numérique avait signé avec les professionnels (antennistes et/ou revendeurs) de votre région une « charte professionnels agréés ».

Cette charte a pris fin le 29 février 2012.

Vous pouvez toutefois vous adresser à ces professionnels dont les coordonnées sont disponibles au 0 970 818 818 et sur notre site internet :

http://www.tousaunumerique.fr/ou-et-quand/annuaire-des-professionnels/region/nord-pas-de-calais/

Annuaire des professionnels
A- A+
Professionnel agréé ici tous au numérique
Retrouvez ci-dessous les coordonnées des antennistes et revendeurs à proximité de chez vous.
Ces professionnels avaient signé la charte de confiance « Tous au numérique ». Ils s'étaient engagés dans ce cadre à guider les téléspectateurs dans leurs choix en fonction de leurs besoins, à donner toutes les explications nécessaires et à proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs.
Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent essayer de vous vendre du matériel inutile ou à un prix excessif. En cas de doute, contactez-nous au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).
Nord Pas de Calais
Sélectionnez un départer
Sélectionnez une ville
Afficher : Tous Antennistes / Revendeurs Revendeurs Antennistes Valider
390 professionnels agréés sont disponibles dans votre région Nord Pas de Calais
LISTE
CARTE
Abscon
1 TH TV SAT (Antenniste-Revendeur) 18 Route de Masteing 59215 - Téléphone : 03 27 35 55 71
Aire-sur-la-Lys
2 CARREFOUR AIRE SUR LA LYS (Revendeur) Rue du Bois Centre ciel Val de Lys 62120 - Téléphone : 0321388900
3 DIGITAL (Antenniste-Revendeur) 46 RUE D ARRAS 62120 - Téléphone : 03 21 38 98 98
4 Ets Prein (Antenniste-Revendeur) 28 GRAND PLACE 62120 - Téléphone : 0321390485
5 PRO ET CIE (Antenniste-Revendeur) 28 GRAND PLACE 62120 - Téléphone : 0321390485
Allennes-les-Marais
6 ATELIER RENOVATION (Antenniste-Revendeur)

LES AIDES PREVUES

Au moment de ces changements de fréquences, un dispositif d'aides sera mis en œuvre dans le cadre des dispositions du décret n°2007-957 (en cours de modification) relatif au Fonds d'Accompagnement du Numérique.

Il permettra sous certaines conditions aux foyers qui perdraient leur réception hertzienne de bénéficier d'une aide financière pour couvrir toute ou partie des dépenses d'acquisition d'un moyen de réception alternatif : réception par satellite, abonnement au câble, à l'ADSL ou la fibre optique. Cette aide de 250 € au maximum est accordée sans condition de ressources.

Les principales conditions à remplir sont :

- la réception des services de télévision par voie hertzienne terrestre est interrompue pour le téléspectateur dont la **résidence principale** est située dans les zones géographiques concernées définies par le CA de l'ANFR,
- une réorientation de l'antenne râteau vers un autre émetteur ne permet pas d'assurer la continuité du service,
- le téléspectateur se manifeste dans un délai de 6 semaines après le fait générateur (changement de fréquence),
- le foyer ne reçoit la télévision que via l'antenne râteau (pas de câble, d'ADSL, pas de parabole...chez le téléspectateur concerné),
- le foyer peut justifier de la régularité de sa situation au regard de l'administration fiscale s'agissant de la contribution à l'audiovisuel public...

Pour bénéficier de cette aide, les foyers concernés doivent compléter un formulaire et le renvoyer à l'Agence Nationale des Fréquences accompagné des justificatifs demandés.

Pour avoir des informations précises sur cette aide, le délai, les conditions à remplir et obtenir le formulaire, les téléspectateurs concernés pourront appeler le 0 970 818 818 ou consulter le site www.anfr.fr

Contacts

Alexandre NEDJAR
alexandre.nedjar@csa.fr
01 40 58 39 45

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

Isabelle HAUTBOIS
hautbois@anfr.fr
01 45 18 72 19

Agence Nationale des Fréquences
78 avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Hamid REGRAGUI
hamid.regragui@tousaunumerique.fr
01 76 64 71 37

France Télé Numérique
98 rue de Paris
92100 Boulogne Billancourt

GIP France Télé Numérique